

Faire vivre notre héritage culturel

Description :

L'attachement au territoire passe par la compréhension de son identité.

Connaître les composantes du patrimoine local vivant permet souvent de mieux le comprendre, voire de se l'approprier. Les approches artistiques et festives constituent pour cela d'excellents supports garantissant la participation active de la population et la création de lien social.

Cette appropriation par les habitants, souvent collective, des traditions, des jeux et des mémoires, facilite la transmission aux jeunes générations, aux visiteurs, aux nouveaux habitants... , et contribue à préserver et à transmettre ce patrimoine immatériel.

Cet intérêt renouvelé, associé à la fédération des acteurs impliqués et des ressources locales, pourra déboucher sur une valorisation économique et sociale.

Le patrimoine culturel et les savoir-faire typiques conduisent à la renaissance de filières et de métiers anciens (torchis, barrières traditionnelles, escutes et bacôves du marais audomarois, ...) et servent de support à des manifestations maîtrisées susceptibles d'attirer un public de visiteurs et de touristes.

Principales actions proposées

:

- Inventaires et enquêtes ethno-sociologiques sur des éléments du patrimoine immatériel du Parc, pour construire des démarches d'appropriation ou de redécouverte par les habitants, publication de recueils de mémoire
- Recensement des acteurs culturels locaux et formation à la richesse des patrimoines locaux
- Développement de programmes de valorisation artistique, participatifs des éléments du patrimoine, et faisant écho aux valeurs du Parc (paysages, architecture et patrimoine bâti, toponymie, activités économiques traditionnelles anciennes ou actuelles, savoir-faire, races locales, langue picarde...), en recourant, par exemple, aux résidences d'artistes...
- Accompagnement des fêtes traditionnelles vers des manifestations plus respectueuses de l'environnement, à l'image de la Fête du Parc
- Soutien à la renaissance des jeux traditionnels et des ducasses

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure est mise en œuvre à l'échelle des Pays, des EPCI ou des communes sous la conduite de la collectivité ou du Syndicat Mixte, dans un partenariat nécessairement rapproché. Elle mobilise les associations locales, les acteurs éducatifs et culturels locaux, et s'appuie sur des intervenants extérieurs qualifiés (scientifiques, historiens, artistes, naturalistes, géographes, ...). Cette mesure pourra s'inscrire

dans des démarches plus larges (notamment ville et pays d'Art et d'Histoire, et Tradiflandre pour les communes du Nord) et s'appuyer sur l'expérience d'équipements culturels structurants (lieux de diffusion, bibliothèques et médiathèques, ...).

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire du Parc. Elle sera développée en priorité sur les secteurs les plus ruraux et ceux où les dynamiques culturelles peuvent s'appuyer sur des équipements et des acteurs reconnus.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014